

## FICHE DE SYNTHÈSE SUR CALCUL DES SURFACES POUR OPHELIE

Projet sur territoires Poitou-Charentes et Limousin – 13/1/16

Ce projet sera après validation intégré dans la fiche questions – réponses régionale.

Pour mémoire, par bâtiment, Ophélie demande en m<sup>2</sup> :

- l'emprise au sol
- la surface totale bâtie en SHOB
- la surface totale bâtie en SHON
- la surface plancher (SP)
- la surface totale utile (SU)
- la surface totale dans œuvre (SDO).

La SDO est ensuite déclinée selon qu'elle soit en hospitalisation (médecine, chirurgie, ...), en plateau technique (urgences, blocs ...), en logistiques médico-technique ...

La différenciation des surfaces se schématise ainsi :

*Extrait observatoire de la construction MS de l'ANAP - 2011*

	SHOB	SHON	SDO	SP	SU
Murs extérieurs	X	X			
Isolation extérieure	X	X			
Isolation intérieure	X	X	X		
Murs intérieurs porteurs	X	X		X	
Cloisons fixes	X	X	X	X	
Cloisons mobiles	X	X	X	X	X
Toitures terrasses aménageables ou non	X				
Balcons, loggias ...	X				
Coursives et galeries fermées permettant l'accès à des locaux	X	X	X	X	
Vérandas	X	X	X	X	X
Combles ou sous sols aménageables y c réserves foncières	X	X	X	X	
Combles ou sous sol non aménageables	X				
HSP (hauteur sous plafond) < 1,80 m	X				
Sous-sols (? Voir lignes supra) y compris les parkings	X				
Niveaux interméd. (mezzanine, galeries, paliers des escaliers fermés)	X	X	X	X	
Circulations verticales fermées (uniquement les niveaux servant d'emprise et les paliers)	X	X	X	X	
Locaux techniques en combles, sous-sol, terrasses fermées	X		X		
Locaux techniques en étage courant y c les gaines techniques et gaines d'ascenseur	X	X	X		
Circulations horizontales	X	X	X	X	
Espaces d'attentes intégrés aux circulations	X	X	X	X	X
Sanitaires	X	X	X	X	X
Hall d'entrée et sas d'accès (Hall, Ambulances)	X	X	X	X	X
Archives	X	X	X	X	X
Bureaux, salles de réunion, cafétéria...	X	X	X	X	X

Si la **SDO** n'est pas connue mais que la **SU** est disponible :

Le guide d'Ophélie permet une approche par ratio dans l'attente que l'établissement puisse fiabiliser les données.

En observant de manière macro les caractéristiques du bâtiment et les secteurs hospitaliers hébergés, selon la taille des couloirs, de la chaudière, faisant fi de l'empreinte des cloisons ... il sera privilégié le critère haut, médian ou bas de la fourchette ANAP (logiciel Aelipse).

Il faut alors cocher la case « *surface totale SDO estimée* » dans Ophélie.

Pour mémoire, voici les intervalles SDO/SU qu'Aelipse cite par service hospitalier sont :

Services hospitaliers	Ratio SDO/SU Intervalle Aelipse
Médecine	1,35 à 1,50
Chirurgie	1,35 à 1,50
Médico-Chirurgicale	1,35 à 1,50
Hospitalisation de jour, unités médecine et chir ambu	1,35 à 1,50
Obstétrique	1,35 à 1,50
Pédiatrie	1,35 à 1,50
Psychiatrie	1,35 à 1,50
SSR	1,35 à 1,50
USLD - EHPAD	1,35 à 1,50
Urgences et SAU (adulte et enfants)	1,45 à 1,55
UHTCD (unité d'hospitalisation de très courte durée)	1,35 à 1,50
Réanimation (adultes et enfants) et S. Intensifs	1,5 à 1,8
Réanimation (adultes et enfants) et Surveillance continue	1,5 à 1,8
Surveillance continue	1,5 à 1,8
Néonatalogie et SI néonatal	1,45 à 1,7
Bloc opératoire (activités interventionnelles) y c SSPI	1,35 à 1,7
Bloc obstétrical	1,25 à 1,55
Consultations et explo fonct.	1,25 à 1,6
Dialyse (toutes modalités)	1 à 1,55
Imagerie	1,25 à 1,50
Médecine nucléaire - Petscan (et Gamma)	1,25 à 1,50
Radiothérapie	1,25 à 1,50
Laboratoires Biologie	1 à 1,5
Laboratoires - Anatomopathologie	1 à 1,5
Stérilisation centrale	1 à 1,5
Pharmacie	1 à 1,15
Morgue	1,3 à 1,5
Restauration - UCP - liaison froide	1 à 1,2
Restauration personnel (Self et distribution)	1
Vestiaires centraux	1,1 à 1,2
services techniques y compris atelier biomédical	1,35 à 1,50

Si la **SHON** n'est pas connue mais que la **SDO** est disponible (par ratio ou par constat) :

Le Guide Ophélie – mai 2014 préconise le calcul approximatif en tenant compte d'un ratio de passage de 0,92 (SDO/SHON).

Si la surface SHON marquée dans ophélie pour le bâtiment concerné est issu de ce calcul, le marquer dans le champ « observations ».

Si la **SP** n'est pas connue mais que la **SHON** est disponible (par ratio ou par constat) :

Le Moniteur des TP du 19/12/2014 cite une étude du MELT sur le ratio SP/SHON qui est de l'ordre de 0,90 à 0,95, dans la majorité des cas.

Selon la configuration de l'établissement (cf tableau supra sur la différenciation des surfaces), il sera privilégié la fourchette haute, médiane ou basse de cette référence.

Si la surface SP marquée dans ophélie pour le bâtiment concerné est issu de ce calcul, le marquer dans le champ « observations ».

Si la **SHOB** n'est pas connue mais que la **SHON** est disponible (par ratio ou par constat) :

En s'appuyant sur le tableau supra, la SHOB se calcule en prenant la SHON sur laquelle se rajoutent :

- les balcons, loggias et coursives,
- les surfaces non closes à rez-de-chaussée,
- les mezzanines et galeries,
- les combles et sous-sols non aménageables,
- les toitures terrasses accessibles ou non ...